



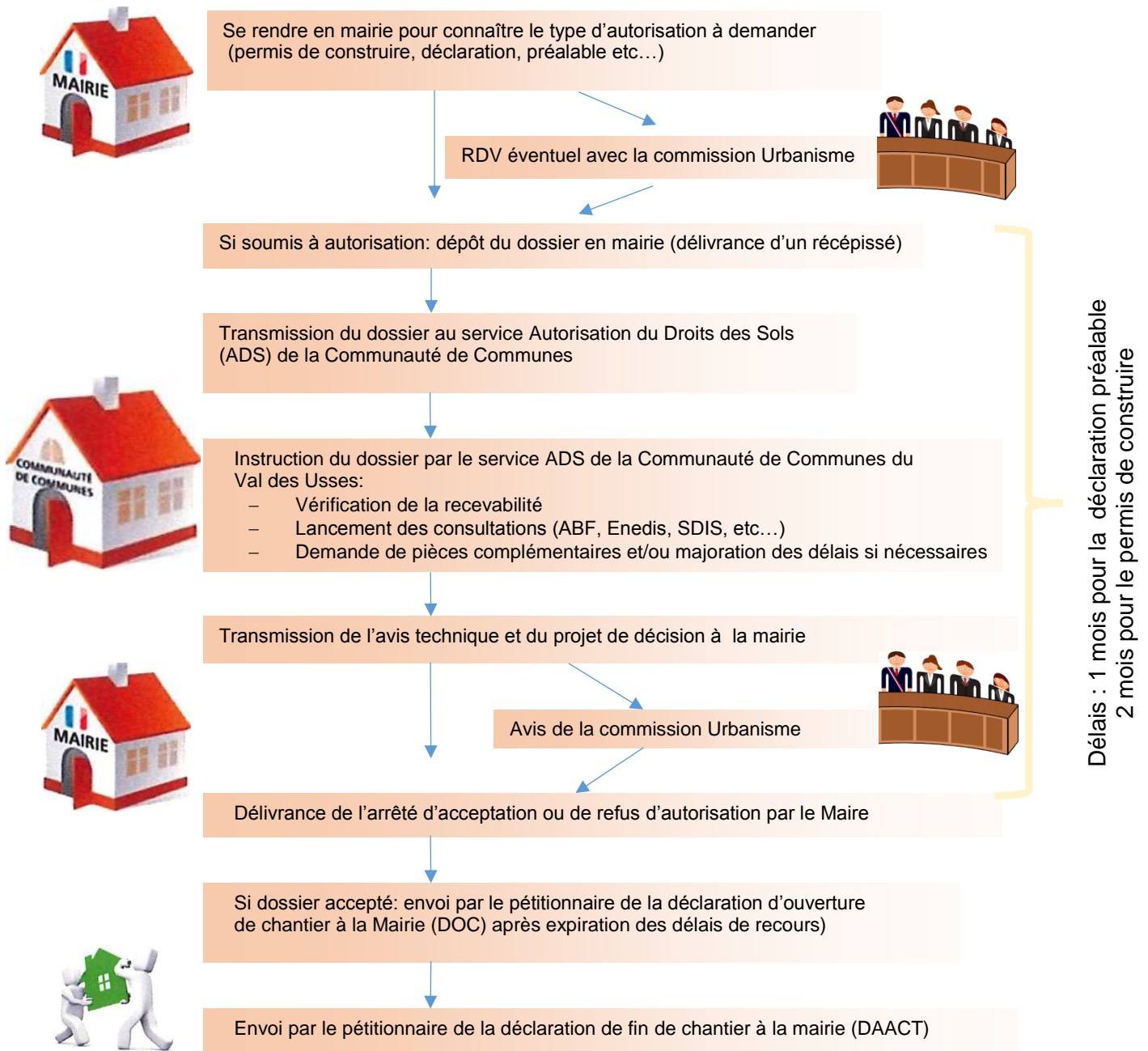
Schémas du déroulé des délivrances d'autorisations d'Urbanisme

Afin de pouvoir répondre au mieux au souhait des habitants de Frangy désireux de construire ou modifier leur résidence, nous vous rappelons ci-dessous le schéma d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Projet d'aménagement

Remarque: possibilité de se faire aider gratuitement :

- 1) Par la commission urbanisme de la commune pour toutes questions relatives au projet
- 2) Par l'architecte conseil (Prendre rendez-vous avec la Communauté de communes du Val des Usses)



Trois points essentiels pour faciliter les démarches et optimiser les chances d'approbation des dossiers :

- **La mairie reste le seul interlocuteur** des pétitionnaires: aucune démarche ne doit être entreprise directement auprès de la Communauté de Communes;
- Il est **impératif d'attendre le retour des autorisations** pour débiter les travaux: les délais sont incompressibles et doivent donc être intégrés par le pétitionnaire dans son échéancier.
- Penser à envoyer votre déclaration de fin de travaux (DAACT)